

Questions orales

la Chambre, de préférence avant que le projet de loi C-21 ne nous soit renvoyé?

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Comme il le sait, le projet de loi C-21 est actuellement à l'étude au Sénat. Il s'y trouve depuis un certain temps et, sauf erreur, les sénateurs ne semblent guère s'en occuper. Comme le ministre est censé témoigner devant le Sénat la semaine prochaine, il se peut qu'ils bougent un peu.

Comme le député faisait partie du comité qui a sillonné le pays pour étudier le projet de loi, il sait que celui-ci prévoit une norme variable d'admissibilité.

Le projet de loi C-21 renferme beaucoup d'autres programmes qui créeront des emplois dans les provinces de l'Atlantique et d'autres régions du Canada, particulièrement pour les travailleurs de plus de 65 ans et les employés des industries en difficulté.

Nous espérons que le Sénat adoptera bientôt ce projet de loi. Si le député a des amis sénateurs, il pourrait peut-être les encourager à voter pour le C-21.

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, j'imagine que je n'ai pas d'amis au Sénat, mais j'en ai dans les collectivités de travailleurs. Et ils ont tous un emploi.

Des voix: Bravo!

M. Fisher: J'ai voyagé avec ce comité et je sais quelles sont les normes d'admissibilité qui figurent dans le projet de loi C-21. Ce que j'ai affirmé est absolument vrai, la norme variable d'admissibilité bien plus rigide qu'avant.

En l'absence du premier ministre, je veux demander au vice-premier ministre quand il va faire en sorte que le gouvernement adopte cette mesure législative et cesse de détenir ces chômeurs en otage?

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, nous avons adopté ce projet de loi. Dormiez-vous? Où étiez-vous? Nous l'avons adopté et la norme variable d'admissibilité n'est pas plus rigide, elle est plus souple pour les gens des provinces de l'Atlantique. Ils ne doivent travailler que dix semaines pour avoir droit à l'assurance-

chômage. Le député devrait se retirer et relire le compte rendu. Il saurait alors de quoi il parle.

* * *

LES TRANSPORTS

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Transports. VIA Rail offre un laissez-passer Canrailpass, semblable à l'Eurailpass, qui permet aux Canadiens de voyager au Canada à peu de frais.

J'ai entre les mains un avis qui a été envoyé à tous les guichets de réservation de VIA Rail dans lequel on signale que, à partir du 31 mars, les laissez-passer Canrailpass ne seront vendus qu'aux résidents permanents de pays autres que le Canada. Certains Canadiens pourront se procurer un laissez-passer s'ils sont membres d'un club, comme l'Ambassador Club, mais ils ne pourront s'en servir qu'en périodes creuses, et le nombre de laissez-passer est limité. Pourquoi le service ferroviaire canadien traite-t-il les Canadiens comme des citoyens de deuxième zone?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, d'après mes renseignements, VIA Rail n'est pas la seule société du monde à agir ainsi.

De toute façon, les activités internes et quotidiennes de la société ne relèvent pas du ministre des Transports. Le député devrait plutôt poser sa question au conseil d'administration ou à la direction de VIA Rail qui serait en mesure de lui répondre.

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, j'ai une autre question à poser au ministre. En cette période de notre histoire où les différentes régions du Canada se dressent les unes contre les autres, rendant certains Canadiens méfiants envers leurs concitoyens et où l'affaiblissement de la confédération canadienne suscite bien des craintes, pourquoi le gouvernement autorise-t-il l'annulation de l'un des services qui permet aux Canadiens de voir le Canada, de rencontrer d'autres Canadiens et d'explorer notre vaste pays? Pourquoi le gouvernement permet-il à VIA Rail de supprimer le laissez-passer Canrailpass?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je le répète, cette formule est également utilisée en Europe pour les mêmes raisons, j'imagine, qu'au Canada. Je précise que les activités et la ligne de conduite de la société ferroviaire sont définies par la direction de VIA Rail. Par conséquent, le député devrait poser sa question aux administrateurs de VIA Rail.